



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 10 mai 2012
N° CERTA-2012-AVI-270

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans Horde IMP

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-270>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-270
Titre	Vulnérabilités dans Horde IMP
Date de la première version	10 mai 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Annonce du projet Horde du 09 mai 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Injection de code indirecte à distance.

2 Systèmes affectés

Horde IMP versions inférieures à 5.0.21.

3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités de type injection de code indirecte à distance (XSS) ont été corrigées dans la version 5.0.21 de Horde IMB.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Annonce du projet Horde du 09 mai 2012 :
<http://lists.horde.org/archives/announce/2012/000765.html>

Gestion détaillée du document

10 mai 2012 version initiale.